



00263 09

**Chambre de Métiers d'Alsace**  
**Section du Bas-Rhin**

ATTESTATION DE LA QUALITE D'ARTISAN

Le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace

Vu le décret n° 98-247 du 2 avril 1998

reconnait la qualité d'artisan

pour le métier de PLATRIER

à Monsieur BORNI DAVID

né le 03/07/1973 à SAVERNE

Chef d'entreprise immatriculé au Registre tenu par la Chambre de Métiers sous le n° **510 173 768 RE 67** et lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Schiltigheim, le 12 février 2009

Le titulaire

Cachet de la Chambre  
de Métiers



Le Président de la  
Chambre de Métiers

Chantal LAMBLIN



AFAQ  
SERVICE CONFIANCE

CRÉATION ET REPRISE  
D'ENTREPRISES ARTISANALES  
BP 40 - 92224 BAGNEUX CEDEX